

L'an deux mil dix-neuf, le mardi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 1^{er} juillet 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON

MM. X. DUQUESNE – L. GABRELLE – E. LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – E. BURDIAC – H. COPIN – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J COTTEL,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. J.L. CANDAT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY.

Objet : Travaux de confortement et de renforcement des voiries classées d'intérêt communautaire – 2^{de} tranche de travaux – Marché Ent SNPC.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la nécessité de procéder à des travaux de confortement du réseau de voiries communautaires pour maintenir le bon état du réseau viaire de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle l'engagement de travaux de confortement et de rénovation dans une programmation pluriannuelle et présente la seconde tranche de cette programmation établie au titre de l'exercice 2019.

Monsieur le Président précise les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de cette compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » :

- sur la commune d'Achiet-le-Grand, la rue des Voyageurs, la rue de la Gare, la rue de Paris,
- sur la commune d'Avesnes les Bapaume, la route d'Albert,
- sur la commune de Bapaume, la rue Flandres Dunkerque, la rue du Donjon, la rue d'Ozias, la rue Marcelin Gaudefroy, la rue de la Gare, la rue du Général Frère, le boulevard des Ecoles, la rue Florian Delcroix, la rue Gambetta, la rue de Douai, le chemin de Saint- Quentin, la rue d'Albert,

- sur la commune de Bucquoy, la rue du Puits Mourant.

Pour la programmation de cette seconde tranche de travaux, Monsieur le Président détaille les voiries pour lesquelles des travaux seront engagés. Il s'agit pour la commune de Bapaume de la rue de Douai pour la partie comprise entre le carrefour du Chemin de Saint-Quentin et le carrefour de la Rue Gambetta et pour la commune d'Achiet-le-Grand de la voie des Onze qui dessert la zone d'activités.

Monsieur le Président rappelle qu'une mission d'ingénierie a été confiée au cabinet Verdi Ingénierie et le programme de travaux a fait l'objet d'une consultation au titre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse établi par la commission de consultation qui s'est réunie les 19 juin et 09 juillet 2019 pour enregistrer les offres reçues, les analyser et émettre un avis sur le classement des entreprises, en vue de procéder à l'attribution du marché de travaux.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise SNPC – Etablissement Lhotellier Travaux Publics pour un montant de travaux de 180 491,70 € HT - 216 590,04 € TTC et considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Président précise également la convention qu'il conviendra de passer avec la Commune de Bapaume qui profite de ses travaux pour réaliser des travaux de confortement et d'entretien de sa voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les conclusions du rapport d'analyse des offres établi dans le cadre de la dévolution de la seconde tranche de travaux de confortement et de renforcement des voiries d'intérêt communautaire ;
- d'approuver l'attribution du marché à l'entreprise SNPC – Etablissement Lhotellier Travaux Publics pour un montant de travaux de 180 491,70 € HT (216 590,04 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le budget principal de l'intercommunalité (opération 22. — voiries communautaires),
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 09 juillet 2019 et transmission
en Préfecture le 09 juillet 2019

Le Président



Jean-Jacques COTTEL

Le Président



Jean-Jacques COTTEL